

www.vanzy.fr

Vanzy

infos

magazine
d'informations
municipales

AVRIL
2025



« Restons Unis ...

... et engagés pour **Vanzy.** »





Chères Vanzéennes , chers Vanzéens

Nous entrons dans une nouvelle année, il est temps de faire le point sur les actualités qui animent notre commune et le monde qui nous entoure. Il est essentiel de rester vigilants et de garder un œil sur les événements qui façonnent notre monde. Les actualités mondiales, qu'elles soient économiques, environnementales ou sociales, ont un impact sur nos vies quotidiennes.

Alors que nous naviguons dans un climat politique pour le moins perturbé, notre France, flotte dans un océan d'incertitudes et de flou. Il semble que nos dirigeants ont réglé leurs actions sur un modèle tout aussi proche des mutations climatiques et chaotiques que nous subissons.

Nous vivons une époque où les discussions et débats politiques sont aussi variés que nos spécialités culinaires, il y a de quoi satisfaire tous les goûts ! Ensemble, nous pouvons surmonter ces obstacles et bâtir un avenir prospère pour notre commune.

Bien sûr, cela signifie aussi que les incertitudes sont nombreuses, notamment en ce qui concerne les subventions et dotations de l'Etat. Cependant, notre commune maintient le cap grâce à une gestion prudente et responsable de ses finances. Je tiens à souligner que notre trésorerie demeure saine, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité tout en restant vigilants.

Le budget 2025 que nous venons de voter reflète cette approche et a été élaboré avec méthode pour concilier nos ambitions et supporter les contraintes économiques actuelles. Nous avons fait le choix d'un budget prudent, mais ambitieux, pour continuer à investir dans des projets structurants tout en préservant les équilibres financiers.

Nous poursuivons avec le projet phare de notre mandat : la restructuration de l'ancienne cure avec la création de 2 appartements , une salle paroissiale et la réouverture de nos toilettes publiques. La rénovation énergétique de notre éclairage public prévue sur 3 années se fera en totalité cette année. Les derniers événements climatiques nous obligent aussi à regarder au plus près l'entretien de nos chemins communaux et la réfection de nos routes communales.

Dans le domaine des loisirs, nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation de plusieurs animations qui favorisent les échanges entre les habitants. Ne manquez pas notre prochaine fête du pain, qui promet d'être un moment fort de partage et de convivialité pour son dixième anniversaire.

Au niveau du transport scolaire pour le collège, une demande sera faite auprès de la CCUR et de la région pour desservir le hameau de Chatenod.

Un mot de remerciement pour l'implication de nos agents communaux et de l'équipe municipale qui m'entourent, réalisant un travail souvent dans l'ombre, mais qui nous permet de maintenir notre qualité de vie.

Je vous invite tous à participer activement à la vie communale et à continuer de faire preuve de solidarité et d'enthousiasme.

Nous vous invitons à rester informés et engagés, par le biais de nos supports de communication car c'est ensemble que nous construirons un avenir meilleur, tant pour notre commune que pour notre planète.

Restons unis et engagés pour faire de Vanzy un lieu où il fait bon vivre.

Votre Maire, Jean-Yves Mâchard

SOMMAIRE

- BUDGET / 3
- SIVOS..... / 4
- APE..... / 5
- EQUIPEMENTS & TRAVAUX..... / 6/7
- ASSOCIATIONS..... / 8-11
- VIE A VANZY / 12/15
- SYR'USSES..... / 16
- EN BREF..... / 17
- C.C.U.R..... / 16/21
- COMMUNICATION. / 22
- ETAT CIVIL EN BREF..... / 23

Notre Personnel Communal :



Notre secrétaire, Stéphanie, Delphine, la secrétaire du SIVOS et notre employé communal, Serge.

Directeur de la publication : Jean-Yves Mâchard

Rédaction : Conseil Municipal

Mise en page et Impression :

Rouge I 00 - Seyssel

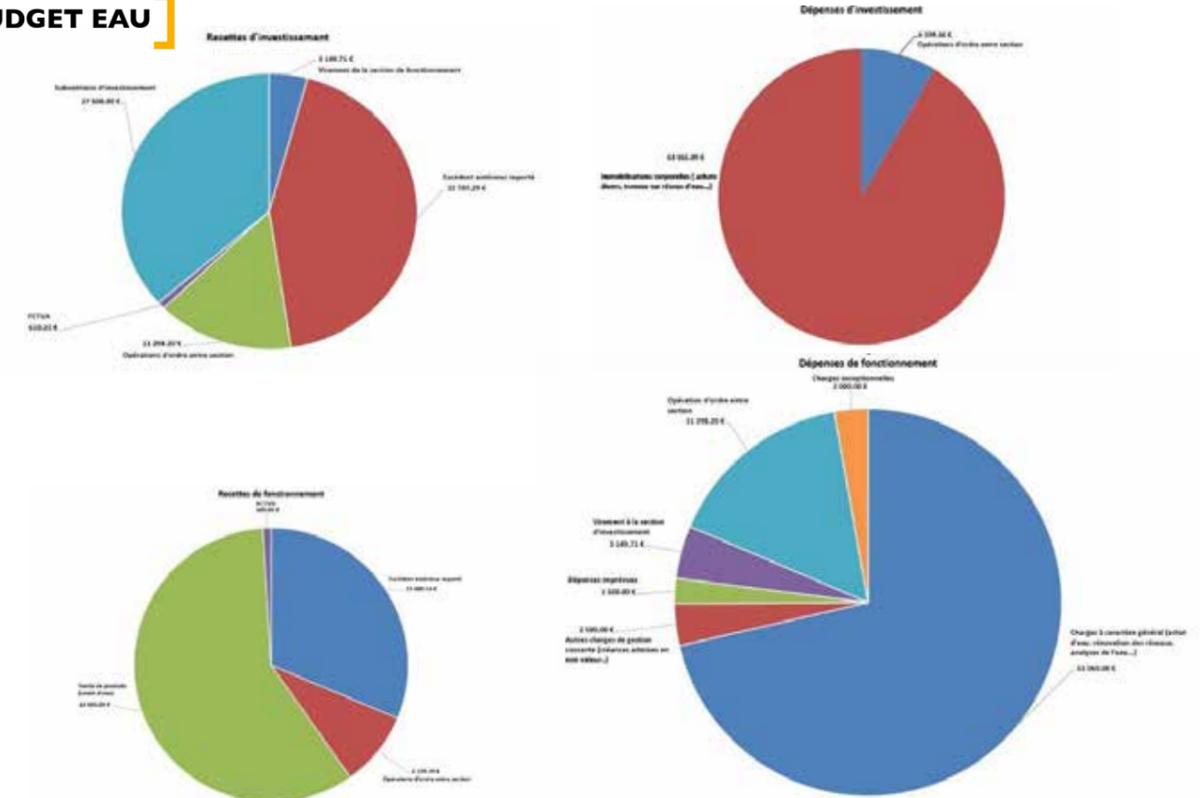
Mai 2025

Impression Papier PEFC

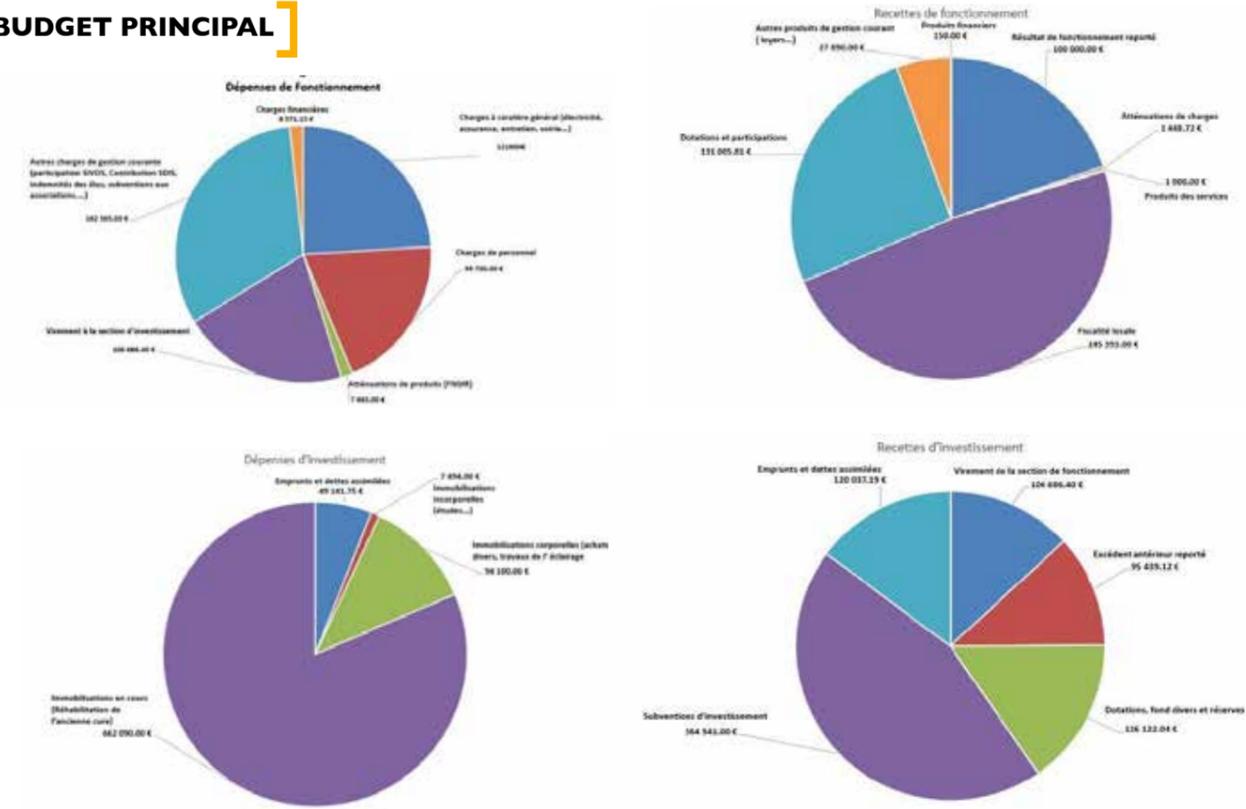
Crédits photo : Mairie de Vanzy

BUDGET COMMUNAL 2024

[BUDGET EAU]



[BUDGET PRINCIPAL]



GROUPE SCOLAIRE LA DONNAZ

Année scolaire 24/25

Le groupe scolaire de la Donnez, réunissant les communes de Chessenz, Clarafond-Arcine et Vanzy scolarise 164 élèves cette année répartis sur 7 classes.

Le Sivos totalise 11 agents pour l'encadrement des enfants et la gestion de l'école.

PÉRISCOLAIRE

Pour rappel, vos enfants peuvent profiter de notre service périscolaire.

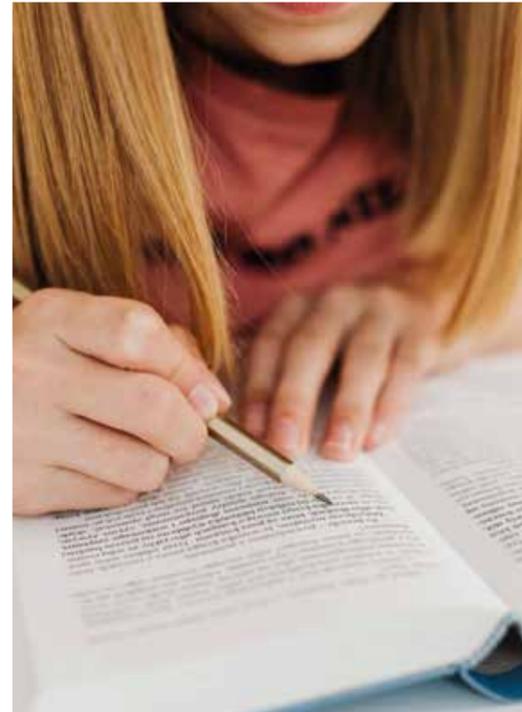
Le matin de 7h à 8h30

Le soir de 16h30 à 18h30

Nouveauté : les goûters sont faits maison !

Le mercredi de 7h à 18h30

De nombreuses animations et sorties sont proposées aux enfants : bowling, goûter de Noël, cirque et d'autres surprises à venir...



PANNEAU POCKET

Le Sivos est équipé de l'application Panneau Pocket pour retrouver toutes les informations concernant l'école, la cantine, le périscolaire et les manifestations de l'APE.

Pour accéder aux informations, n'hésitez pas à demander le code par mail contact@sivos74.fr



LE SECRÉTARIAT DU SIVOS

vous accueille :

- Lundi 8h30 à 16h15
- Mardi 8h30 à 16h15
- Jeudi 8h30 à 15h30
- Vendredi 8h30 à 15h00

04 50 45 60 89

contact@sivos74.fr

L'A.P.E.



L'année scolaire 2024/25

L'Association des Parents d'Élèves (APE) est une association composée de parents bénévoles qui organisent des ventes ponctuelles et des manifestations afin de divertir nos enfants et de collecter des fonds.

Les bénévoles permettent de participer financièrement à la mise en place de différents projets pédagogiques organisés par les enseignant(e)s.

L'année dernière il y a eu différents projets artistiques sur l'année pour toute l'école, des sorties scolaires, et l'achat de matériel pédagogique.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'APE a effectué une première action ouverte à tous le dimanche 13 octobre 2024 à l'occasion d'un " **Vide maison et petit marché d'Artisanat et producteurs**" avec une vente de paëlla à emporter.

Le samedi 8 février 2025, le **Carnaval** avec son Karaoke et sa vente de Tartiflette !

Le traditionnel **Loto** a eu lieu cette année le samedi 12 Avril. C'est un événement fort chaque année qui permet la concrétisation de nombreux projets ! Il est toujours très apprécié des habitués et rassemble de nombreux curieux chaque année.

Nous finirons la saison par une jolie **fête de l'école** organisée le samedi 28 juin !

Merci à tous pour votre fidélité et votre participation dans les événements de l'APE qui contribue aux belles découvertes de nos enfants à l'école.

Pour nous soutenir, chaque petite main est la bienvenue, pensez à nous suivre via notre page Facebook : " association parents d'élèves de Clarafond Arcine Chessenz Vanzy ", ou de nous contacter à l'adresse mail suivante : apeclarafond@gmail.com



SANTÉ**un deuxième défibrillateur en libre accès sur la commune**

Chaque année en France, 60 000 personnes succombent à un arrêt cardio-respiratoire. Face à cette urgence vitale, l'accès rapide à un défibrillateur peut sauver des vies en permettant d'appliquer un choc électrique au cœur afin de restaurer un rythme cardiaque normal.

Afin de renforcer la sécurité des habitants et visiteurs, un deuxième défibrillateur a été installé **à l'entrée de la salle des associations**. Il vient compléter celui déjà disponible sur le mur de l'église.

Un équipement accessible à tous !

Rappelons que ces appareils sont conçus pour être utilisés par tout le monde, même sans formation préalable. Une assistance vocale guide l'utilisateur pas à pas pour effectuer les gestes qui peuvent faire la différence avant l'arrivée des secours.

Nous vous invitons à repérer dès maintenant ces défibrillateurs afin d'être prêts à réagir en cas d'urgence. Chaque minute compte !

**MONUMENT AUX MORTS**

En 2024, nous avons rénové notre monument aux morts. Le 11 novembre, il a été inauguré et béni par le père Brusad, accompagné de la pose d'une plaque en hommage aux Sans Pardons de Vanzy.

En scannant le QR code, vous pourrez accéder au site internet retraçant les faits d'armes de nos aînés pendant la Seconde Guerre mondiale.

Un grand merci au département et à l'UNAC pour leur soutien financier, ayant permis de couvrir 80 % des travaux.

**PÉRIMÈTRE MONS**

La cc-ur a émis le souhait d'engager la modification du plui par délibération du conseil communautaire du 18 mars 2024.

A cette occasion et à la demande de la commune une étude de périmètre délimité des abords de la Tour de Mons à Vanzy va être engagée.

L'actuel périmètre de protection fixé par le code du patrimoine est de 500m, en accord avec la commune et sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, ce nouveau périmètre permettra de désigner les endroits de la commune présentant un intérêt pour la conservation et la mise en valeur de la Tour de Mons.

**RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CURE**

En lieu et place de l'ancienne salle communale, le conseil municipal a travaillé, avec l'aide du cabinet d'architecture Denis Perret, à la réhabilitation du bâtiment pour créer deux appartements et une salle paroissiale au rez-de-chaussée, ainsi qu'à la mise aux normes de nos toilettes publiques.

Ce projet, important pour les finances de la commune, sera réalisé avec l'aide de subventions de différents partenaires. Une prévision des travaux est envisagée pour 2026.

**MODERNISATION ÉNERGÉTIQUE****LES TRAVAUX PRÉVUS EN 2025**

Dans le cadre de la modernisation de notre commune, nous avons engagé un projet visant à améliorer la sécurité des armoires électriques, à mettre en conformité les réseaux et à remplacer l'éclairage public classique par des lampes LED.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et de diminution des coûts de maintenance.

Outre ses bénéfices en matière d'efficacité énergétique, l'éclairage LED offre une meilleure qualité d'éclairage, renforçant ainsi la sécurité et la visibilité dans nos rues.

Initialement prévu en plusieurs phases sur trois ans, ce programme de modernisation sera finalement réalisé en deux phases en 2025.

- **Phase 1 :** Mons, chez Martian, Peguet et Tirnan, le Marteret, Vandmaison, les Vorziers avant cet été
- **Phase 2 :** Chatenod, Mairie, la Tuilerie et rue du Château à l'automne

TRAVAUX DE VOIRIE

Suite aux dernières intempéries survenues sur la commune, nous avons décidé d'entreprendre des travaux sur nos chemins communaux afin de remédier aux futurs aléas climatiques.

Le chemin de la Grenouille sera aussi réhabilité définitivement avec la création de caniveaux et la réfection du tapis de la route sur toute sa largeur.



L'AMICALE DES HAMEAUX DE VANZY



Malgré un temps exécrable, l'Amicale des hameaux de Vanz y a organisé, le 6 juillet 2024, la traditionnelle fête à Chatenod.

Nous tenons à remercier la commune pour sa participation (prêt de l'emplacement, raccordement électrique), ainsi que tous les bénévoles qui donnent de leur temps libre pour animer cette fête.

Cette année, la fête aura lieu le samedi 5 juillet.

Toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation sont évidemment les bienvenues.

Vous pouvez également nous contacter par mail : amicaledevanzy@gmail.com

ou par tél. André Derisoud au 06 08 36 57 92.

RENDEZ-VOUS GRAINES D'AMIS

Vendredi 23 Mai 2025, de 14h30 à 16h30, salle Georges RACHEL, à MUSIEGES, intervention de Me DAMAS MATERNE, notaire à FRANGY. Mesures de protection juridiques en cas de perte d'autonomie.

25 juin 2025 (sortie journée) destination à venir

Association Graines d'Amis du Val des Usse
Mairie de FRANGY - 19 Rue du Grand Pont 74270 FRANGY

Président : MARC COUZON
SECRETARIAT : 06 43 79 65 00

mail : grainesdamis74@gmail.com

LE CLUB LES HIRONDELLES

Le club des Hirondelles est toujours ouvert les jeudis de 14h00 à 17h00. Vous serez les bienvenus pour participer aux jeux, gouters, resto etc...en toute convivialité.

Nous vous attendons avec plaisir.

Pour toute inscription : Mme FRANCISOD

Tél. : 06 74 38 61 63



A.C.C.A VANZY

L'Association de chasse agréée de Vanz y compte une vingtaine de membres. Elle prend part à divers événements organisés tout au long de l'année, tels que la journée éco-citoyenne, la fête du Pain, etc.

Pour tout renseignement, contactez Julien Caravetti, président au 06 65 04 52 29



DE FILS EN AIGUILLES

Nous nous réunissons tous les mercredis de 14 h à 18 h (hors vacances scolaires) dans la salle des associations à côté de la mairie de Vanz y. La cotisation annuelle est de 15€ .

Dans la convivialité nous sortons nos tricots, crochets, projets couture et patchwork. Une fois par trimestre c'est la journée réalisation d'objets de Noël, de Pâques et Pic-Nic d'été.

N'hésitez pas à venir passer l'après-midi avec nous. Pour nous joindre :

présidente J. Huet 06.15.30.93.92.



Josette Huet 06 15 30 93 92



LA CLÉ DES USSES

La Clé des Usse se réjouit de voir cette année 2024 s'achever avec la confiance renouvelée de ses partenaires, la communauté de communes Usse et Rhône avec la signature d'une convention de partenariat pour les six prochaines années, le Département de la Haute-Savoie, et nos différents soutiens.

Ces partenariats bénéficieront aux 160 élèves que nous accueillons cette année, ainsi qu'à tous ceux qui souhaiteront nous rejoindre !

2024 fut également riche en festivités, collaborations et actions d'éducation artistique et culturelle « hors les murs » : nous avons inclus les ateliers musique adaptée à notre semaine « portes ouvertes », et avons ainsi organisé une représentation publique des groupes « Karabistouille » et « Les Grenades Acidulées », pour les élèves de l'ULIS et d'une classe de CE2 de l'école de Frangy/Musièges.

Les musiciens de ces deux groupes, résidents de La Ferme des Roches à Chaumont, sont tous porteurs de troubles du spectre autistique. Ils viennent chaque semaine à l'école de musique accompagnés de leurs éducateurs, depuis plusieurs années pour certains.

Ce premier concert pour un public extérieur a été riche en émotions pour les musiciens sur scène, pour les professionnels, mais également pour les élèves qui ont été particulièrement attentifs, et participatifs !

Nous nous réjouissons de ce partenariat de longue durée avec la Ferme des Roches, qui permet à ces jeunes une vraie évolution dans leur pratique musicale.

Cette année, c'est une chorale avec l'ADMR et des résidents de l'EPHAD du Val des Usse qui



voit le jour... mais chut, nous vous en dirons plus très prochainement !

Du côté de nos élèves, en plus de la programmation interne à notre établissement, nos musiciens en herbe ont profité des stages organisés par l'Harmonie l'Echo des Usse, et ont participé au défilé du festival au mois de juin. Les comédiens de l'atelier théâtre nous ont offert de magnifiques spectacles le dimanche 9 juin, après nous en avoir donné l'eau à la bouche avec quelques extraits lors de la journée Lez'Arts des Usse fin mai... finement joué, les artistes !

Cette année 24-25 sera de nouveau rythmée par de nombreux événements, notamment un bal folk pour les 40 ans de l'école – qui aura lieu le 16 février prochain à la salle des fêtes de Seyssel, ainsi que la journée Lez'Arts des Usse le 24 mai à la salle Métendier de Frangy. Nous vous attendons nombreux pour ces événements festifs et conviviaux, qui seront animés par nos élèves et des groupes professionnels invités pour l'occasion.

Le calendrier des événements est consultable sur notre site internet, et pour plus de renseignements : contact@cle-des-usses.fr ou 07 82 84 31 06



Le Football Club de la Semine comptabilise plus de 320 licenciés. Grâce à ses bénévoles dynamiques et investis, le club de football a pu vous convier à de nombreuses manifestations en 2023 :

- 🏆 **10 février Choucroute** à emporter à Franc lens
- 🏆 **7 mars Soirée partenaires** à Chêne en Semine
- 🏆 **4 mai Paëlla** à emporter et **Soirée Espagnole** à Franc lens
- 🏆 **15 juin AG + journée du club**
- 🏆 **25 juillet Cinéma plein air** au club
- 🏆 **31 août Tournoi U15/U17** au club
- 🏆 **26 octobre loto** gymnase de Chêne en Semine
- 🏆 **11 décembre Loto des enfants** à la salle d' Eloise

Sans oublier les stages d'activités ludiques et sportives proposés pendant les vacances scolaires par Jérôme et Kylian aux enfants adhérents ou non au club!!!



45 ANS... DÉJÀ !!!



A l'occasion des 45 ans du club, le bureau a décidé de changer son logo.

Il a été créé par Kylian Delattre, que nous remercions pour sa créativité, son travail et son implication pour le club.

Le Football Club de la SEMINE remercie toutes les personnes présentes lors de la fête de club, qui ont fait de cette journée une réussite totale !



MERCI YVON

Après plusieurs années au Football Club de la Semine, Yvon SAILLET a quitté son poste de président.

Il aura permis au club de se dynamiser grâce à son expérience pendant de nombreuses années.

Tous les adhérents, bénévoles, éducateurs ainsi que les membres du nouveau bureau le remercient très sincèrement !



BRAVO LES FILLES !



Les féminines U15 nous ont fait l'honneur d'emmener le club jusqu'en demi-finale de la coupe de Haute-Savoie.

Pour la toute première fois, le Football Club de la Semine est fier d'accueillir une équipe féminine sénior. Coachées par Fatima ZAHADI, Secundino GOMES et Magali CHERRARED.

C'est une dizaine de jeunes filles qui foulent nos terrains pour s'entraîner les mardis et vendredis de 19h à 20h30 et participer aux matchs les samedis après-midi.

BIENVENUE AUX JU-JU !!!

Julien Magnin et Julien Rannard ont été élus à l'unanimité par le nouveau bureau, pour assurer la co-présidence de cette saison 2024-2025. Toutes nos félicitations !!!



Nous souhaitons également la bienvenue à **Théo Trigon** qui a signé un contrat avec le club pour réaliser un BPJEPS (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport).

MERCI

C'est grâce à l'investissement de nombreux bénévoles (dirigeants, éducateurs, parents...) que le club grandit et permet à nos jeunes de s'épanouir. Nous remercions tous les bénévoles pour leur temps consacré au club.

Sans compter sur nos nombreux sponsors sans qui l'aventure ne serait pas réalisable. Nous les remercions tous pour leur générosité.

Aujourd'hui, les terrains et leurs abords sont entretenus par les 7 communes, et la région contribue au bien-être du club, et nous les remercions pour leur aide. Nous remercions Jérôme et Kylian, les deux employés du club pour leur travail tout au long de l'année.



PENSÉES



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès brutal le 19 novembre 2023 d'un joueur U15 du FC Semine, **Lenny Bernard**. Toutes nos pensées vont vers sa famille.

Nous pensons également à **Thierry JACQUET**, ancien président du club, qui nous a quittés le 15 juin 2024. Thierry, âgé de 63 ans, était un président dévoué.



PÂQUES

La recherche des œufs de Pâques s'est déroulée chemin du Moulin à Mons. Ce lieu où l'on ne va pas par hasard nous a permis de partager un bon moment entre parents et enfants !



FÊTE DES MÈRES

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés pour fêter les mamans, l'occasion de partager avec tous les habitants un moment précieux !



JOURNÉE CITOYENNE

Lors de la Journée citoyenne qui a eu lieu le 26 mai 2024, plusieurs groupes de bénévoles se sont mobilisés pour planter des parterres de fleurs au chef lieu, nettoyer l'ancienne salle communale et effectuer la coupe de bois au Marais des Vorziers.

Après cette matinée, un repas convivial a été servi à la salle communale avec la fameuse « tête de veau » pour remercier tous les bénévoles.



LES CÉRÉMONIES

Cette année les cérémonies commémoratives se sont déroulées à Vanzly

Cérémonie du 19 mars :

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. **Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.**

Cérémonie du 8 mai :

La commémoration de la **Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945**

Cérémonie du 11 novembre :

Une cérémonie commémorative de l'anniversaire de l'**Armistice du 11 novembre 1918**, de la **Victoire et de la Paix** et d'hommage à tous les morts pour la France.



REPAS DES AÎNÉS

Le 8 décembre était la traditionnelle journée de nos aînés. Cette année, le repas s'est déroulé à notre salle des associations. Il a été préparé par le conseil municipal pour les entrées et desserts, le plat principal cuisiné par LD Tra-di-Savoie.

Ensuite, nous avons pu profiter de l'accordéon de Gaëtan BUHOT et enchaîner des pas de valse, tango et rock.

L'association De Fils en Aiguilles a offert à chacun leur création d'étui à lunettes ! Un grand merci à elle !

Ce fut un beau moment d'échange et de partage.



MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi sur l'obligation de compostage est entrée en vigueur, imposant le tri des déchets organiques.

Afin de répondre à cette exigence, la commune a mis à disposition un composteur pour les appartements communaux ainsi qu'un second situé Route de Martian, derrière le four à pain.



Retrouvez notre guide du compostage



sivalor
AIN ■ HAUTE-SAOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ■

SAINTE BARBE



De gauche à droite, autour de M. le Maire, Fanny Pollet-Thiollet, Anaïs Couturier, Noah Morel, Mathias Quetin-Martinaud, Damien Da Silva.

A gauche de M. le Maire, Vanessa Pollet-Thiollet.

MAISON À INSECTES

Une maison à insectes a été installée sur la plate-bande de fleurs au chef-lieu. Cet abri contribue à la biodiversité locale en attirant des insectes bénéfiques pour les plantations, favorisant ainsi une meilleure pollinisation et une régulation naturelle des parasites.



OCTOBRE ROSE

Comme chaque année en octobre, Vanz y participe à la campagne annuelle de communication pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Le samedi 26, une vente de pains et pizzas a été organisée.

La somme de 450 € a été reversée à la lutte contre le cancer du sein.

Merci à tous pour votre générosité !



VOUS ÊTES FRONTALIER ?

Déclarez-vous auprès de votre employeur comme résident à Vanz y ! Pourquoi ?

Vous êtes frontaliers (Français ou Suisse ou double national Suisse/Français ou membre de l'Union Européenne, vous travaillez dans le Canton de Genève et vous êtes domiciliés à VANZY), merci de bien vouloir vous déclarer en mairie.

Cette démarche civique a une incidence importante sur les finances de notre Commune.

En effet, le Département qui reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise, en reverse une part importante à notre commune, proportionnellement au nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève et recensés. Cette démarche est sans conséquence financière pour le travailleur.

Assurez-vous que l'adresse de votre permis G est bien à jour. Si ce n'est pas le cas, annoncez votre changement d'adresse à l'Office cantonal de la population.

VOUS TRAVAILLEZ EN SUISSE ? SIMPLIFIEZ VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS !

Je travaille dans l'un des 8 cantons suisses de Berne, Bâle-ville, Bâle-campagne, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais ou Vaud, et rentrez en France presque tous les jours.

Vous êtes considéré comme un « frontalier » et devez déclarer vos salaires en France, où ils seront imposés.

Comment déclarer :

Munissez-vous de votre certificat de salaire, et débutez votre déclaration en ligne par la saisie des annexes n°2047-SUISSE et n°2047. Cochez la case « CAS 1 » au bas de la 2047-SUISSE.

Les montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration principale n°2042.

N'oubliez pas de compléter l'annexe 3916-3916Bis si vous détenez un compte à l'étranger !

Je travaille dans un autre canton tel que Genève, Fribourg, Zurich...

Vous avez été imposé à la source en Suisse, mais devez déclarer vos salaires en France.

Pas d'inquiétude ! La double imposition sera éliminée en France par l'attribution d'un crédit d'impôt.

Comment déclarer :

Munissez-vous de votre certificat de salaire, et débutez votre déclaration en ligne par la saisie des annexes n°2047-SUISSE et n°2047. Cochez la case « CAS 2.A » au bas de la 2047-SUISSE. Les montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration principale n°2042. N'oubliez pas de compléter l'annexe 3916-3916Bis si vous détenez un compte à l'étranger.

Pour toute question, vous pouvez vous rendre sur le site impots.gouv.fr

Vous pouvez également contacter le 0809 401 401, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés (Service gratuit + prix appel).



NUISANCES



Il est rappelé que les nuisances sonores sont réglementées : arrêté préfectoral du 26 juillet 2007.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- jours ouvrables : 8h-20h • samedis : 9h-12h et 14h30-19h • dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Il est aussi interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Les déchetteries sont à votre disposition pour ce type de déchet.



Divagation des animaux : l'arrêté numéro 30/2022 a été émis pour interdire la divagation des animaux. Il est strictement interdit de laisser errer les animaux domestiques ainsi que les animaux sauvages apprivoisés ou détenus en captivité. Des amendes sont prévues en cas d'infractions.

De plus, il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux lorsqu'ils sont sur le domaine public.



Élagage :

Le propriétaire est tenu d'entretenir ses arbres et ses haies qui sont en limite du domaine communal.

Accompagnement des collectivités sur les économies d'eau

L'année 2024, caractérisée par une pluviométrie abondante, a apporté un certain répit en ce qui concerne les problèmes de quantité d'eau.

Un seul épisode nécessitant une vigilance particulière a été observé durant la période estivale. Malgré cette année exceptionnellement riche en eau, le Syr'Usses s'est engagé pour promouvoir les économies d'eau face aux défis croissants de la gestion de la ressource, aggravée par les sécheresses récurrentes et les pressions anthropiques. Pour préserver la ressource, le Syr'Usses met en œuvre des actions ciblées à destination des collectivités et des particuliers. Pour soutenir et accompagner les collectivités territoriales, le Syr'Usses réalisera un état des lieux des installations sanitaires et autres équipements en lien avec l'eau afin d'identifier les besoins prioritaires. Le Syndicat procèdera ensuite à un bilan des bâtiments, des pratiques et des consommations d'eau et accompagnera les collectivités dans l'installation de dispositifs hydroéconomiques adaptés pour optimiser l'utilisation de l'eau.

Parallèlement, le Syr'Usses engage la sensibilisation des habitants du bassin versant en organisant des ateliers sur les économies d'eau à réaliser dans les jardins et en proposant une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Les dates des ateliers seront annoncées début d'année 2025.

Exposition photographique itinérante « Ici coulait une rivière, les Usses »

Une exposition itinérante de photographies « Ici coulait une rivière, les Usses » a été présentée par M. Sylvain LEURENT, auteur-photographe et le Syr'Usses, du 28 juin au 10 octobre 2024 dans cinq communes du bassin versant des Usses, afin de sensibiliser le grand public à la rareté de notre ressource en eau et à la préservation des Usses.

L'initiative de sensibilisation par la photographie s'est avérée fructueuse. La collaboration étroite avec M.Sylvain LEURENT s'est révélée particulièrement efficace, permettant une synergie entre ses recherches et l'expertise de l'équipe. La beauté de l'exposition a été largement saluée, avec des retours extrêmement positifs de la part des visiteurs qui ont été touchés par la qualité et l'impact des photographies présentées. L'itinérance dans 5 communes différentes, Seyssel Haute-Savoie, Cruseilles, La Balme de Sillingy, Jonzier-Epagny et Frangy a permis une diffusion plus large de l'exposition, touchant ainsi un public diversifié et plus étendu géographiquement.



Le Syndicat a l'intention de prolonger la vie de l'exposition en mettant les photographies à disposition de tous les établissements et associations intéressés, à commencer par le Crédit Agricole des Savoie, principal financeur de ce projet. Le Syr'Usses remercie également l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Les Fermiers Savoyards, la société Pochat ainsi que l'AAPPMA Anancy Rivières pour leurs soutiens financiers, et toutes les communes partenaires qui ont bien voulu accueillir l'exposition.

Si vous êtes intéressés pour diffuser l'exposition, n'hésitez pas à contacter le Syndicat à l'adresse contact@rivieres-usses.com !

Crue décennale sur le bassin versant des Usses

Le débit des Usses et de ses affluents a atteint 131 m³/s le mardi 8 octobre, marquant un niveau de crue décennale.

Cela signifie qu'il y a une probabilité sur dix qu'une telle crue survienne chaque année. Une crue d'une telle ampleur n'avait pas été observée sur le bassin versant des Usses depuis 2002 (142 m³/s) et 1997 (148 m³/s -limite crue vingtennale).

Pour mettre les choses en perspective, le débit de la rivière était de 1,3 m³/s le 7 octobre à 21h. Suite à des précipitations constantes mais de faible intensité sur une longue période, le niveau d'eau a augmenté graduellement pendant 17 heures, atteignant un maximum de 131 m³/s. Cette montée progressive des eaux a permis d'éviter des dommages significatifs, aucun dégât majeur n'ayant été signalé ou observé. Le 9 octobre à 14h, le débit était redescendu à 12 m³/s, marquant la fin de cet épisode de crue.



UN MÉGOT POLLUE PLUS QUE VOUS NE LE PENSEZ

Emporté par le vent ou la pluie, un mégot jeté par terre finit souvent dans les égouts puis dans les réseaux d'assainissement et les rivières.



Un mégot risque ainsi fortement de rejoindre les fleuves et les rivières pour terminer sa course dans les mers et les océans. On estime d'ailleurs que 80 % des déchets marins sont issus de la terre ferme.

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue, dans le caniveau ou dans la nature a un impact sur l'environnement :

- Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau.
- Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader.
- Un mégot mal jeté risque d'être ingéré par la faune.

Jeter son mégot dans un endroit adapté, c'est le geste à adopter.

Des solutions simples existent pour éviter les méfaits de ces petits déchets et prévenir les risques d'incendies, surtout en périodes de sécheresse, de chaleur intense ou de vent fort.

Les endroits adaptés pour jeter son mégot :

- Les poubelles
- Les cendriers de rue
- Le cendrier de poche

Les bons réflexes

- Lorsque vous jetez votre mégot à la poubelle, assurez-vous toujours qu'il est bien éteint.
- En voiture, ne jetez jamais votre mégot par la fenêtre.
- Lors de vos promenades en forêt, respectez toujours les consignes officielles.

Mon Mégot Où Il Faut, une initiative pour contribuer à la réduction des mégots mal jetés.

Son objectif ?

Réduire de 40 % les mégots mal jetés dans l'espace public, ce qui équivaut à 3 milliards en France chaque année.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.monmegotouilfaut.fr

URBANISME

Type	Nbre déposés
Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	41
Déclaration préalable (DP)	5
Déclaration préalable maison individuelle (DPMI)	9
Déclaration préalable lotissement (DPLLOT)	1
Permis de construire (PC)	0
Permis de construire Maison individuelle (PCMI)	1
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)	4

La Communauté de Communes Usse et Rhône assure la gestion de 3 déchetteries intercommunales. Tous les administrés de la CCUR ont accès aux 3 déchetteries. Il n'est pas demandé de carte d'accès, ni de ticket de paiement pour les professionnels.

Toutefois les 3 déchetteries sont prioritairement réservées aux particuliers. L'apport des professionnels est toléré. Il est fonction du remplissage des bennes et du flux de déchets apportés.

Les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

Déchetterie de Frangy
Champagne, Route de Biolle
74270 Frangy

Déchetterie St Germain-sur-Rhône
Les Rippes
74910 Saint Germain Sur Rhône

Déchetterie de Seyssel
Route du Fier
74910 Seyssel

		HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES		
		FRANGY <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars</i>	SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE <i>Horaires du 1^{er} octobre au 30 avril</i>	SEYSSSEL <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars</i>
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		13h30 - 17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	FERMETURE	14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	FERMETURE	13h30 - 17h30

		HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES		
		FRANGY <i>Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre</i>	SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE <i>Horaires du 2 mai au 30 septembre</i>	SEYSSSEL <i>Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre</i>
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	13h30 - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		13h30 - 17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	13h30 - 17h30	FERMETURE	14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30	13h30 - 17h30

LES CONSIGNES DE TRI, VOUS N'AVEZ PAS TOUT COMPRIS ?

Le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de VALORisation, vous accompagne dans le tri de vos déchets !

- Tous les emballages et les papiers CONTENANT JAUNE**
- Tous les emballages en verre CONTENEUR VERT**
- Toutes Les ordures ménagères POUBELLE GRISE**
- Tous les bio-déchets COMPOST**
- Les encombrants, gros cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, et ampoules DÉCHÈTERIE**

Retrouvez notre guide du tri

STOP AUX ERREURS DE TRI

Les erreurs de tri peuvent avoir des conséquences graves sur les employés et les machines. Les piles et les batteries se retrouvent trop souvent dans le tri sélectif alors que leur place est à la déchèterie, ou dans les bacs de collecte à l'entrée des magasins. Elles contiennent du lithium, un élément très inflammable lorsqu'il est en contact avec l'air.

Une erreur de tri peut entraîner :

- Un **surcoût financier** car le déchet passe sur la chaîne de tri des emballages puis doit être redirigé vers la bonne filière de traitement, et est donc doublement facturé
- Une **perte économique et environnementale** lorsqu'il souille le papier et le plastique qui l'entourent, les rendant impropres à la réutilisation et contraints de finir à l'incinérateur
- Un **risque physique** majeur pour les agents et les machines des chaînes de tri

Ne surtout pas les trier ni les jeter dans la poubelle

Retrouvez notre guide du tri

CCUR ET GENDARMERIE UNE COOPÉRATION POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour soutenir et renforcer les actions de la gendarmerie en faveur de la sécurité routière, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) a récemment acquis un cinémomètre. Il s'agit d'un appareil destiné à mesurer la vitesse des véhicules, qui sera mis à disposition des gendarmes de la communauté de brigades de Seyssel-Frangy. Cette acquisition marque une nouvelle étape dans la collaboration entre les élus locaux et les forces de l'ordre pour assurer la sécurité sur les routes des 26 communes membres, dont 23 situées en Haute-Savoie et 3 dans le département de l'Ain. Cet équipement permettra aux gendarmes de la communauté de brigades de Seyssel-Frangy d'intensifier leurs contrôles de vitesse dans les communes de Haute-Savoie. En outre, le cinémomètre sera également prêté à la brigade de gendarmerie de Culoz pour effectuer des contrôles dans les trois communes de l'Ain. Mardi 26 novembre, Paul Rannard, président de la CCUR, a invité les gendarmes au Bureau communautaire pour présenter l'appareil aux élus. Ce moment a été l'occasion de souligner l'importance de la synergie entre les collectivités territoriales et la gendarmerie, unissant leurs efforts pour un objectif commun : protéger les usagers de la route et sensibiliser à l'importance du respect des limitations de vitesse. Les élus souhaitent marquer leur engagement pour la sécurité routière et la prévention. Cet appareil permettra de renforcer les actions de contrôle, notamment dans les espaces sensibles et les villages. Paul Rannard a souligné « *que cet appareil va servir à sécuriser la vitesse dans nos villages et interviendra surtout à la demande des maires. Les communes font des ronds-points, des ralentisseurs, des coussins berlinois mais au bout du compte, une seule chose fait ralentir : ce sont les contrôles de vitesse. Je remercie la collaboration que nous avons entre la gendarmerie et les élus* ».

Les élus de la CCUR se sont réjouis de cette collaboration et espèrent que cette action contribuera à réduire les accidents causés par le non-respect du code de la route.



De gauche à droite : André-Gilles CHATAGNAT, Maire de Chaumont et Vice-président au Social Enfance Jeunesse, David BANANT, Maire de Frangy et Vice-président à l'urbanisme, Major Tony HÉNON, Commande de la communauté de brigade de gendarmerie de Frangy-Seyssel, Jean-Yves MÂCHARD, Maire de Vanzy et Vice-président à la Mobilité/communication, Sylvie TARAGON, Maire de Clarafond-Arcine et Vice-présidente aux finances, Paul RANNARD, Maire de Chêne-en-Semine et Président de la CCUR, Gérard LAMBERT, Maire de Seyssel Haute-Savoie et Vice-président au tourisme, Patrick CHAPEL, Maire de Corbonod et Vice-président aux ressources humaines, Jean-Louis MAGNIN, Maire de Franclens et Vice-président aux Bâtiments - Services techniques, Rémi PONCET, Maire de Bassy et Vice-président à l'assainissement, Emmanuel GEORGES, Maire de Chilly et Vice-président à l'environnement

LES FRELONS ASIATIQUES

L'année 2024 a été une année où le nombre de nids de frelons asiatiques signalés a explosé sur notre territoire, bien au dessus des prévisions du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) section Apicole. Arrivés en France en 2004 par des poteries importées de Chine, le frelon asiatique progresse depuis 2020 sur la Haute-Savoie.

Sa présence et sa prolifération en font un enjeu important en termes de santé publique et de protection de la biodiversité et tout particulièrement les abeilles.

Cette espèce exotique envahissante a besoin de 11 kg d'insectes par an et peut devenir très agressive pour défendre son territoire sachant qu'elle n'a pas de prédateur naturel.

59 nids ont été signalés sur le territoire de la CCUR en 2024 contre 15 en 2023.

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, la CCUR s'est associée au GDS pour la mise en œuvre d'une campagne de prévention et de destructions des nids de frelons asiatiques.

La CCUR prendra en charge 50% des frais liés à cette campagne et destruction et se fera rembourser par les communes membres au prorata de leur population respective.

Aujourd'hui, nous devons vivre avec.

Aussi, une lutte collective, une communication importante auprès de la population, le piégeage de printemps à partir de mars qui permet de capturer les reines et ne pourront pas ainsi créer de nouvelles colonies, le signalement des nids sur la plateforme du GDS, permettront de freiner sa progression.

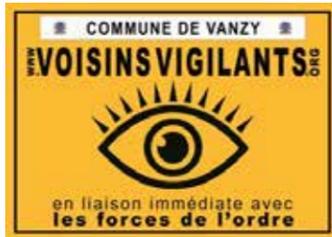
Vous trouverez ci-dessous un flyer pour bien différencier le frelon asiatique du frelon européen.



VANZY EST MAIRIE VIGILANTE

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants® rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40% par an.

Au vu des communautés de Voisins Vigilants qui ne cessent d'augmenter. Dans notre commune, nous avons décidé de soutenir le dispositif en devenant Mairie Vigilante.



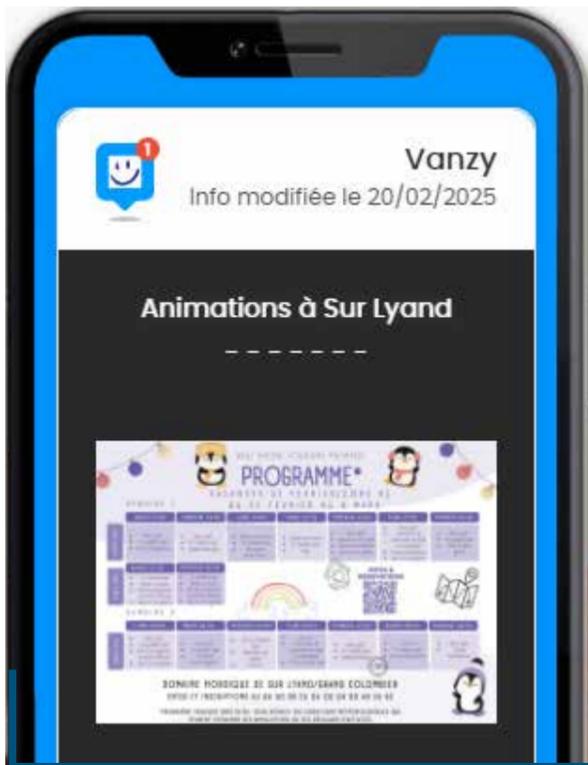
Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

La plateforme Voisins Vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.



1 PANNEAU POCKET

PanneauPocket est une application mobile gratuite qui permet de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.



Retrouvez toutes les informations et actualités sur notre site internet :

www.vanz y.fr

Toutes les rubriques sont mises à jour régulièrement pour vous proposer des réponses à toutes vos questions.

Vie municipale, urbanisme, vie de la commune, infos pratiques et intercommunalité sont les principales rubriques de notre site, établies pour que vous trouviez toutes les informations utiles.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Elsa Luna **SIMONNET**
23 septembre 2024

Mahé **COMBÉPINE**
16 novembre 2024

DÉCÈS

Marie-Louise Joséphine
CURTENAZ
29 juillet 2024

MARIAGE

Samantha **BLOMME** et Yohan **MOLINIER** le 24 février 2024

Estelle **DIND** et Ibrahim **HOTI** le 21 mars 2024

Christine **DURET** et David **MUSSCHE** le 30 mars 2024

Mélodie **LELOUP** et Antony **LEBEL** le 7 juin 2024

Gaëlle **DELETRAZ** et Arnaud **MANCA** le 21 septembre 2024

RECENCEMENT DE NOS AÎNÉS

Si vous êtes âgés de plus de 62 ans, et que vous n'êtes pas encore enregistrés en mairie, merci de venir vous faire connaître afin de bénéficier des activités proposées par la commune.



AVIS DE RÉALISATION DU DICRIM

La commune de Vanz y

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R125-9 à R125-14 ;

Vu l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;

Vu la Circulaire du 20 juin 2005 relative à l'application du décret 90-918 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs dans sa version consolidée au 17 juin 2004

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été établi sur la commune.

Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens.

Celui-ci comprend trois grands types d'informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune avec des exemples de réalisation,
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Il peut être complété par le plan d'affichage des consignes.

L'objectif de l'information préventive et de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Une mutuelle santé pour tous en Auvergne-Rhône-Alpes

Devenir collectivité partenaire - Présentation

tél. 04 2800 2800
www.auvergnerrhonealpes.fr

MA MUTUELLE RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, sans limite d'âge : une complémentaire santé pour tous !

La Région agit par des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des habitants tout en favorisant un accès élargi aux soins. C'est dans cet objectif qu'une complémentaire santé, spécialement conçue pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, est proposée par nos mutuelles partenaires. **Bénéficiez d'une couverture santé renforcée à des tarifs attractifs, tout en gardant la maîtrise de votre budget sur le long terme.**

Notre Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes en 9 points :

- 1 | Trois niveaux de couverture pour répondre aux besoins de chacun
- 2 | Une offre spéciale pour les étudiants
- 3 | Aucun délai de carence
- 4 | Un tarif par âge, qui n'évolue plus à partir de 65 ans
- 5 | Une participation à la prise en charge des dépassements d'honoraires
- 6 | Une couverture importante des soins hors 100% santé : appareils auditifs, chirurgie réfractive, lentilles, implants dentaires, orthodontie
- 7 | Un forfait pour la prise en charge des soins post-cancer : prothèses capillaires, implants mammaires (hors esthétique seule)
- 8 | Participation à la prise en charge de la contraception non remboursée par la sécurité sociale, des vaccins, de l'ostéodensitométrie
- 9 | Une couverture renforcée pour les garanties supérieures : chambre particulière, forfait sport, forfait bien-être

Nos mutuelles partenaires vous accompagnent :

- Profitez de conseils personnalisés pour comparer les offres adaptées à vos besoins
- Souscrivez facilement par téléphone ou directement sur internet
- Simplifiez la réalisation de votre assurance complémentaire santé actuelle
- Maîtrisez votre reste à charge

Pour contacter nos mutuelles partenaires : **auvergnerrhonealpes.fr** 04 2800 2800

À VOS AGENDAS



Fête des mères



Fête du Pain



Journée des aînés



Fête de Chatenod



Octobre rose



1327, rte de Frangy
74270 Vanzy
04 50 32 20 17
secretariat@vanzy.fr

Mairie de Vanzy